

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-6-07022707

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n° 20 du 12 juin 2007 - 2 pages

Actualité

POIS : 3 à 7 étages de gousses. Il reste parfois encore un étage de fleurs.
FEVEROLE : 5 à plus de 10 étages de gousses. Plusieurs étages encore en fleurs.
BETTERAVES : couverture du sol.
MAIS : 8 à 11 feuilles.
TOURNESOL : 5 paires de feuilles à bouton 1à 2 cm de diamètre.

Pyrale du maïs

Le vol se poursuit sur certains sites (mais sans accroissement réel des captures), et d'autres n'ont encore pas enregistré de captures.
Aucune ponte n'a encore été relevée.
Les trichogrammes doivent avoir été mis en place. Les interventions par voie chimique sont prématurées.

On note une présence inhabituelle de thrips.

Bruche féverole

Les températures maximales restent favorables à l'activité de la bruche. Une réintervention est à envisager 8-10 jours maximum après la précédente.
Avec l'endosulfan, un 3ème passage n'apportait rien de plus en efficacité par rapport à 2 applications. Avec les pyréthrinoïdes, le contexte peut être différent, sachant toutefois que plus la végétation avance, plus il devient difficile d'atteindre les étages inférieurs ou médians, sur lesquels les bruches pondent préférentiellement.

Attention, la société SYNGENTA, nous informe que la spécialité KARATE XPRESS est limitée à deux applications sur bruche. Utiliser du KARATE ZEON ou du TALSTAR FLO si une troisième application est envisagée.

Les pucerons noirs sont maintenant quasiment totalement éradiqués par les auxiliaires. A surveiller l'évolution des pucerons verts suite aux traitements bruches.

Maladies féverole

La rouille est maintenant détectée dans toutes les parcelles soit faiblement (5% pieds porteurs) soit sur la quasi totalité des pieds, avec des pustules sur les étages médians ou supérieurs.
Présence plus ou moins forte de botrytis et d'anthracnose sur feuilles. Du mildiou est observé dans quelques parcelles.

Toutes les parcelles doivent être sous protection fongicide compte tenu de l'apparition précoce de la rouille.

Maladies du pois

L'anthracnose est généralement bien contrôlée sur les feuilles. Quelques gousses sont atteintes par du botrytis dans certaines parcelles. Le mildiou et la rouille restent peu fréquents. Un peu d'oïdium est relevé dans l'Essonne (Les Granges le Roi - Chalou moulineux).
Les symptômes de viroses (marbrures jaunes sur feuilles) sont bien extériorisés.

Tordeuse du pois

Le vol s'est fortement accentué la semaine dernière, et le seuil des 400 captures est dépassé ou proche de l'être dans la majorité des sites du réseau de piégeage SRPV - FREDON - Chambre agriculture Ile de France. Les préconisations de la semaine dernière restent d'actualité.

Lieu	cumul au 11/6
77-amponville	456
77-château landon	155
77-crisenoy	217
77-grandpuits-bailly carrois	309
77-mons en montois	376
77-touquin	376
77-varreddes	265
77-villecerf	299
77-vinantes	266
78-Le tertre saint denis	313
78-oinville	354
78-sonchamp	407
78-st martin de brethencourt	478
91-abbeville la rivière	437
91-chaloux moulineux	400
91-étampes	685
91-Gironville sur Essonne	505
91-limours	213
91-videlles	620
95-Banthelu	330
95-ennery	506
95-marly la ville	109
95-vigny	177

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

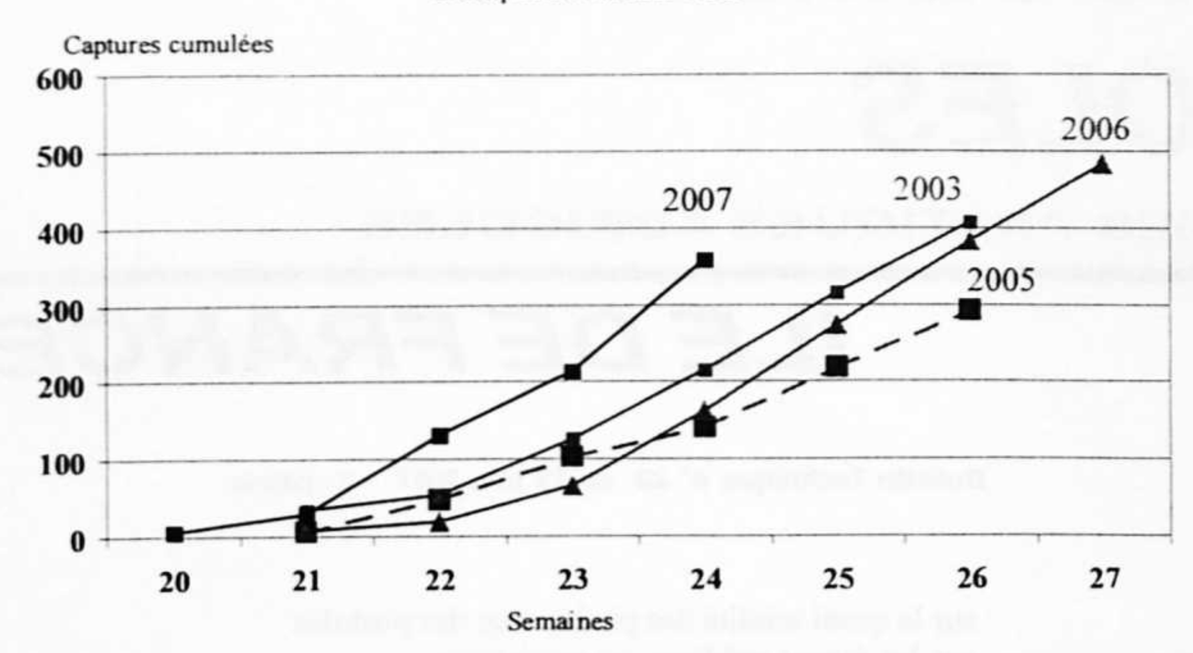
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique
C.P.P.A.P
n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2007:
80 euros (papier)
72 euros (fax)
66 euros (mail)



En bref

Pégomyies betteraves

De nouvelles pontes sont visibles dans l'Essonne, en Seine et Marne (au sud d'une ligne Brie Comte Robert - Bray sur Seine). Des galeries fraîches sont visibles mais en quantité limitée (1 feuille atteinte pour deux betteraves en moyenne). Quelques pontes présentes aussi dans le Val d'Oise.

Compte tenu d'un feuillage relativement abondant dans le contexte climatique actuel, ce ravageur ne présente pas trop de risques.

Maladies betteraves

Comme tous les ans, surtout dans des secteurs ayant reçu de la grêle, on voit apparaître de petites taches à bordure foncée, sur les feuilles. Il ne s'agit pas de cercosporiose ou de ramulariose, mais d'une maladie bactérienne, le pseudomonas. La bactérie s'installe à partir de blessures.

Aucun fongicide n'est à envisager.

Sclérotinia colza

Des attaques importantes sont observées dans certaines parcelles. Si vous êtes dans ce cas, merci de nous signaler :
- votre commune,
- le niveau d'attaque estimé,
- le traitement réalisé (date, produits, doses),
- la variété,
- l'historique cultures sur les derniers années.

Ces éléments nous permettront d'expliquer ces attaques : positionnement des traitements ? produits insuffisants ?

En fin de cycle, on voit aussi des taches d'alternaria, et de pseudocercosporella sur siliques, et surtout de l'oïdium.

Tournesol

Symptômes de sclérotinia au collet observés à Lumigny (77).

Maladies orge ptps

Dans nos témoins, la pression maladie reste encore limitée sur les deux dernières feuilles, mais des pustules de rouille naine sont en cours d'apparition. On note un certain nombre de taches brunes, notamment sur SEBASTIAN avec une présence plus marquée dans les témoins que dans la partie traitée. Des identifications sont en cours (ramulariose soupçonnée).

Quelques pieds sont porteurs de JNO.

Désherbage blé

Des échecs importants de désherbage sont relevés dans certaines parcelles, notamment vis-à-vis du ray grass ou du gaillet. Merci de participer à l'enquête adressée la semaine dernière.

Le point sur

la surveillance chrysomèle

Cette année encore un important dispositif sera mis en place vis-à-vis de la chrysomèle du maïs. Il repose sur deux axes.

Tout d'abord, un réseau de surveillance avec 380 pièges, mis en place par la FREDON sur l'ensemble de la région. Ces pièges seront installés :
- dans les zones focus encore en vigueur (celles des foyers de Gouvernes, Thiverval-Grignon, Corbeil-Essonnes et Guibeville, et Monts),
- dans les zones tampon, en privilégiant les risques d'introductions nouvelles (proximité d'aéroports, aires de repos des autoroutes…), et la proximité des anciens foyers,
- enfin dans le périmètre de surveillance renforcé c'est à dire la partie de la Seine et Marne non concernée par les obligations de rotation (voir bulletin du 22/11/06).

Un piégeage important est mis en place aussi dans les régions voisines.

Nous rappelons qu'il faut deux a nnées sans-captures pour considérer l'éradication réussie.

L'autre axe de travail, réalisé cette fois par le SRPV avec l'appui des DDA, sera le contrôle du respect des obligations de rotation dans les zones focus et tampon. En cas de non respect, une notification de police administrative imposant la destruction de la culture sera prise (50 ha ont fait l'objet d'un retournement en 2006).

Délai à l'utilisation 30/06/08

ALLIETTE III WG	*Pois * traitements de semences* mildiou, anthracnose, fonte des semis.*
ARBOPAST	*Cerisier * chancre bactérien.*
BAVISTINE DF	*Colza * sclérotinia*
BAVISTINE FL	*Colza *sclérotinia - cylindrosporiose*
BMCHOC	*Colza *sclérotinia*
BRIOR FLO	*Colza *sclérotinia -cylindrosporiose*
CALIDAN Ou PACHA	*Colza *cylindrosporiose – sclérotinia – alternaria - pseudocercosporella*
CARBENZIP FL	*Colza *sclérotinia - cylindrosporiose*
DEROSAL LIQUIDE	*Colza *sclérotinia.* *Chou * traitement des plants * Alternaria – botrytis – phoma* *Melon * traitement du sol * dépérissement du melon – verticilliose - Pyrenochaeta lycopersici.* *Tomate * traitement du sol * verticilliose – Fusarium - Pyrenochaeta.*
GERMIPRO UFB	*Graminées fourragères * traitement des semences * fusarioses – helminthosporiose - septoriose.* *Légumineuses fourragères * traitement des semences * lupin (Colletorichum).* *Lin * traitement des semences * fonte de semis – anthracnose – phoma – botrytis – alternaria* *Gazons de graminées * traitement des semences * fusarioses – helminthosporiose - septoriose*
IMPACT R PLUS	*Betteraves *cercosporiose – rouille – oïdium – ramulariose* *Maïs * helminthosporiose*
JONK Ou SUMICO L	*Ail * pourriture blanche de l'ail.* *Aubergine * pourriture grise – sclérotinia* *Echalote * pourriture blanche.* *Tomate * pourriture grise.*
KAOLIME	*Colza *sclérotinia*
KORZIME 500 FL	*Colza *sclérotinia*
LUTOZIME FL	*Colza *sclérotinia*
MINOZIME FL	*Colza *sclérotinia*
PANTOR	*Amandier * moniliose sur fleurs et rameaux.* *Colza *sclérotinia.* *Chou * traitement des plants * botrytis - phoma* *Melon * traitement du sol * dépérissement du melo – verticilliose - Pyrenochaeta lycopersici.* *Tomate * traitement du sol * verticilliose - Fusarium - Pyrenochaeta.*
PUNCH CS Ou PUNCH CX	*Tournesol *phomopsis* *Chicorée *rouille – oïdium* *Maïs doux *helminthosporiose*
ROTOR 500	*Colza *sclérotinia*
YELLOW	*Betteraves *cercosporiose – rouille – oïdium – ramulariose* *Maïs * helminthosporiose*



Actualité réglementation

R-2007-05
Juin 2007

Dérogation miscanthus

Le PROWL a reçu une dérogation jusqu'au 3 septembre 2007 pour le désherbage du miscanthus.

D'autres demandes sont en cours d'étude pour cette culture.

Retraits

Dans le cadre de la ré-homologation européenne des anciennes matières actives qui se poursuit, un certain nombre de non inscriptions ont été décidées récemment et publiées au journal officiel de la communauté européenne . Sont concernés les substances suivantes : fenitrothion, dichlorvos, diazinon, oxydemethon méthyl, malathion, carbaryl, trichlorfon, thiodicarbe.

Les décisions concernant les modalités de retrait du marché français seront connues ultérieurement. On connaît en revanche, les modalités de retrait de 3 substances non ré-homologuées (avis au JO du 9/06/07) :

Alachlore :
Date limite distribution : 31 décembre 2007
Date limite utilisation : 18 juin 2008
Dimethenamid :
Date limite distribution : 31 mars 2008
Date limite utilisation : 22 juin 2008
Phosalone
Date limite distribution : 31 mars 2008
Date limite utilisation : 22 juin 2008

D'autre part, la ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé le retrait d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant du carbendazime pour **tous les usages ne permettant pas de garantir le respect des nouvelles LMR pour le carbendazime** fixées dans la directive européenne (avis au JO du 31/05/07).

Il a été ainsi décidé le retrait d'autorisation de mise sur le marché, avec absence de délai à la commercialisation, et à l'utilisation pour les produits suivants :

Banko Plus
Drawipast T
Fortiline J
Gorgone
Phytopast +
Soleyou
Sumico

Retrait sans délais des autorisations sur pois pour FLIBUST GD, YELLOW, ERIAGEL, PRIMEGE, CALIDAN, PACHA, JONK, SUMICO L, FONGIL PLUS, PREFONGIL, ERIA,

Retrait sans délais des utilisations sur tournesol du FANYL COLZA, SARGASS, TROIKA, POLKA, CALIDAN, PACHA, CORVET FLO, ERIA

Pour les spécialités présentes dans les tableaux ci-dessous, le délai limite de commercialisation est fixé au 30/06/07. Des délais à l'utilisation sont établis pour certains usages.

Délai à l'utilisation 30/09/2007

CABESTAN SP	*Gazons de graminées * rouille, fusariose, sclérotinia*

Délai à l'utilisation 31/12/07

DYNIT	*Colza * sclérotinia* *Tournesol *sclérotinia – botrytis* *Soja *sclérotinia* *Pois *sclérotinia – anthracnose - botrytis*
KONKER	*Colza * sclérotinia* *Tournesol *sclérotinia – botrytis* *Soja *sclérotinia* *Pois *sclérotinia – anthracnose - botrytis*